

G.—Ce n'est pas vrai, vous n'êtes qu'un mouchard, un vrai mouchard, rien de plus qu'un mouchard ; je vous le répète encore une fois, vous êtes un mouchard !...

Ici l'Enfant terrible, dégoûté voulut se retirer, mais Gérin le poursuivant, lui cria : " Vous êtes un mouchard " et lui asséna un coup de poing sur la tête. D.—se retourna et, en réponse, lui donna une tappe en lui disant : " vous êtes un polisson ! " Les deux journalistes sont alors aux prises. Chacun donne son petit coup ; Gérin égratigne comme un vrai petit chat. En définitive, l'Enfant terrible donne un coup de pied dans le ventre de son adversaire, lorsque tout-à-coup j'aperçois deux dames anglaises qui s'écrient :—*Bul after all those two boys are fighting—good gracious, one's bleeding!* Arrivent enfin deux employés de la bibliothèque. Et M. Paquet MP.P. qui les séparent. Comme vous savez Gérin a été arrêté, incarcéré, censuré etc.

Le reste, vous le savez.



Le fameux combat entre les deux journalistes.

Le rédacteur actuel du Canada est monsieur Va-de-bon cœur. Je n'ai pas le bon cœur de vous en parler maintenant ; à plus tard donc.

Rien de bien nouveau dans la Capitale. Nous avons dans le moment la visite de la dame du Lt. Gouverneur Dundas de l'île du Prince Edouard et sa suite. Les bâties du Parlement sont visitées par un grand nombre d'étrangers. M. Cardinal s'exécute de son mieux, et s'empresse d'expliquer aux dames le nouveau système calorifique, de sonnerie au moyen de Pélectrique etc. Les visiteurs l'écoutent, l'admirent, le remercient tout à la fois, et semblent se demander ce qu'il a voulu leur dire.

Il pleut continuellement, et si les cataractes des cieux sont toujours ouvertes comme elles l'ont été depuis quelque temps (si on ne ferme point les écluses), il est très certain qu'on ne pourra aller aux bureaux publics sans se pourvoir de canots, ce qui est très difficile à trouver à Ottawa, même pour la pêche.

UN AMI DE LA VERITE

CAISSE D'ECONOMIE de ST. ROCH

DE
UEBEC.

Suite.

Ce montant est encore dû à la Caisse par 56 débiteurs, qui sont presque tous insolubles ; la somme de £50 seulement pourra être perçue, provenant de la succession Joseph Falardeau, qui est entre les mains de Edouard Glackemeyer, écr., en sa qualité de curateur à la dite succession. Il a été aussi fait une perte assez considérable sur les obligations.

L'état suivant démontre combien M. Louis Marois a reçu en argent et en débetures, y compris l'intérêt sur les débetures seulement, depuis le 1er janvier, 1856 jusqu'au 31 décembre 1865 :—

BILLETS PROMISSOIRES.	
1851, avril 1er—Reçu sur billets promissaires (voir son compte, pièce 55)...	£5,523 13 8
1861, septembre 1er—Reçu sur billets promissaires depuis le 1er avril 1858 (voir état des comptes, pièces 83 à 87, et témoignages de Louis Prévost, page 30 ; et Augustin Gauthier, page 5).....	428 17 8
	£5947 11 4

OBLIGATIONS.	
1861, septembre 1er—Reçu sur obligations (voir pièce 83 à 87).....	169 0 0
1863, novembre 28,—reçu sur do (voir pièce 55)	125 16 5
	£6,242 7 9

DÉBENTURES.	
1856—Reçu les débetures de la corporation de Québec. Valeur argent courant	1,338 6 8
" Autres do do	1,100 0 0
" do do du prêt des incendiés de Québec....	40 0 0
" do des chemins à barrières (voir exhibit certifié par Ls. Prévost, 78, et les pièces 83 à 87)....	4,059 0 0
	£ 6507. 68

INTÉRÊTS.	
10 années d'intérêt à six pour cent sur les débetures ci-dessus mentionnées, depuis le 1er Janvier 1856 jusqu'au 31 décembre 1865. (Voir témoignages de MM. Louis Marois et Louis Prévost, page 31, et pièces 83 à 87	3,904 8 0
	£16,654 2 5

En déduisant le montant total que le dit Louis Marois a payé aux déposants à la banque, etc., comme ci-dessus..... 10570 14 2
Il restait le 1er janvier 1866 débiteur de la Caisse de la somme de..... £6,083 8 3

Le compte fourni aux déposants par

Louis Marois, (voir pièce 55), est incorrect, touchant l'entrée des débetures des chemins à barrières, et dans presque toutes les entrées d'intérêt, qui y sont portées. En faisant un compte portant intérêt, à six pour cent, sur les items, la balance à son débit serait encore augmentée, surtout s'il voulait exhiber les livres dans lesquels il a dû faire des entrées régulières de ces affaires ; mais si l'on considère qu'il agissait comme directeur et trésorier de la Caisse, on comprendra qu'il n'est pas nécessaire de faire un tel calcul ; on peut voir, d'ailleurs, par les états qui précèdent, que M. Marois a presque toujours eu des fonds de la Caisse en mains, pour faire les remboursements aux déposants. M. Louis Marois a disposé des débetures de la Caisse comme suit :

DÉBENTURES DE LA CORPORATION DE QUÉBEC.
En 1858, il acheta un fonds de commerce de M. Narcisse Martineau, et lui passa en garantie collatérale trois débetures de la Caisse, Nos. 562, £100, et 566 et 567, de £300 chacune argent sterling..... £700 0 0

M. Martineau était encore en possession de ces débetures le 6 février dernier. En juin 1865, M. Marois autorisa M. Louis Leclerc, notaire, à vendre pour lui trois autres de ces débetures ; ce monsieur en donna une à Philippe Huot, écr., notaire, en garantie collatérale d'un billet de M. Louis Marois, de £168 qu'il lui escompta, lequel billet était dû le 12 avril courant ; la dite débeture porte le No. 565, argent sterling..... 200 0 0

M. Leclerc vendit les deux autres à L. G. Baillargé, écr., avocat, et en donna le produit au dit Louis Marois ; ces débetures portent les Nos. 563 et 564 et sont de £100 sterling chacune..... 200 0 0

Sterlin...£ 1, 100 0 0
Valeur argent courant £1,338 6 8
M. Louis Marois a retiré lui-même, à leurs échéances, de la corporation de Québec, le paiement des autres débetures Nos. 149, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237 et 238, de £100 chacune, argent courant..... 1,100 0 0

(Voir pour ce qui précède ce qui concerne ces débetures, pièce 78 et témoignages Louis Marois, page 28, N. Martineau, J. Leclerc, Louis Leclerc, Philippe Huot, S. J. Glackemeyer et O. A. Montizambert.)
Courant..... £2,438 6 8